

TSX INC.

TRANSACTIONS CONDITIONNELLES SUR OPTIONS

Introduction

Conformément au processus d'examen et d'approbation des règles et à l'information contenue dans l'Annexe 21-101A1 et ses annexes relativement aux bourses reconnues, TSX Inc. (« **TSX** ») a adopté des modifications d'intérêt public aux Règles de la Bourse de Toronto (les « **Règles de la TSX** »), que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a approuvées, visant à réaliser les modifications des transactions conditionnelles sur options (au sens attribué à ce terme dans la sollicitation de commentaires) liées aux opérations sur options à la Bourse de Montréal, le tout comme il est exposé dans la sollicitation de commentaires (tel que ce terme est défini ci-après) (collectivement, les « **modifications** »).

Les termes clés qui sont utilisés dans l'avis d'approbation, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans la sollicitation de commentaires.